

# Révisions : protectionnisme, libre échange et multilatéralisme

## 1. Le Protectionnisme : Protéger l'économie nationale

Le **protectionnisme** consiste à instaurer des **barrières à l'entrée** du marché d'un pays pour soustraire certains secteurs d'activité à la concurrence étrangère.

### Motivations principales :

- ❖ **Protéger les industries naissantes ou fragiles** : L'État aide ses entreprises "jeunes" à atteindre une taille critique et à réaliser des **économies d'échelle** avant de les exposer à la concurrence mondiale
- ❖ **Barrières naturelles** : Certains secteurs (aéronautique, nucléaire) exigent des investissements massifs en R&D et capital fixe, justifiant une situation de monopole ou de duopole protégée
- ❖ **Défendre l'emploi** : Par exemple, l'UE cherche à protéger les 14,6 millions de salariés de sa filière automobile face à l'arrivée massive de véhicules électriques chinois
- ❖ **Lutter contre la concurrence déloyale** : Réagir face à des pays qui accordent des **subventions déloyales** (ex: cas des voitures chinoises) ou pratiquent le **dumping**

### Les outils du protectionnisme :

La mise en place de barrières tarifaires :

- ❖ Les **droits de douane** (taxe sur les produits importés qui augmente leur prix) et les **subventions** accordées aux entreprises nationales pour leur donner un avantage de prix.

La mise en place de Barrières non-tarifaires :

#### 1. Mesures techniques et normes

Ces mesures visent souvent à protéger la santé, la sécurité ou l'environnement, mais elles font obstacle au commerce si elles ne sont pas harmonisées.

- ❖ Normes de fabrication : Interdiction de certains composants dans les produits. (interdiction des peintures au plomb, des phtalates...)
- ❖ Normes environnementales : Exigences liées aux émissions de CO2.
- ❖ Normes sanitaires et phytosanitaires : Procédures visant à prouver que les produits répondent à des exigences de sécurité alimentaire ou de santé animale (interdiction de l'utilisation de certains pesticides, traitement antibiotiques préventifs, ou interdiction du boeuf aux hormones américain ou du poulet nettoyé au chlore, interdiction de fromage au lait cru...).

## 2. Mesures non-techniques et quantitatives

- Quotas (ou contingents) : Limitation de la quantité maximale de biens pouvant être importés (souvent sans payer de droits de douane ou avant l'application d'une taxe plus élevée),..
- Licence d'importation : Obligation d'obtenir des autorisations non automatiques pour importer certains produits.
- Interdictions pures et simples : Mesures radicales empêchant l'entrée de certains produits sur le territoire (comme les oeufs kinder aux USA).

## 3. Barrières réglementaires et législatives

- Préférence nationale : Le dispositif "Buy American Act" aux États-Unis, qui oblige ou incite à privilégier les produits nationaux.
- Appellations d'origine contrôlée (AOC) : Protections géographiques qui limitent l'utilisation de certains noms de produits (pas de fromage appelé parmesan s'il n'est pas produit dans les provinces de Parme, Reggio d'Émilie, Modène et Bologne)
- Autorisations préalables de mise sur le marché : Par exemple, un médicament ou un vaccin doit recevoir l'aval de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) avant d'être commercialisé en France,

## 4. Dévaluations monétaires

Baisser la valeur de la monnaie nationale pour favoriser la compétitivité-prix des produits exportés et renchérir les importations, agissant de manière aussi efficace que des droits de douane

### Bénéfices et limites :

- ❖ **Bénéfices** : Maintien de l'emploi et gain de temps pour que les entreprises développent un avantage comparatif 17, 18.
- ❖ **Limites** : Risque de **mesures de rétorsion** de la part des partenaires commerciaux, perte des avantages du libre-échange (prix plus élevés pour le consommateur) et risque de dépendance économique 11, 18, 19.

## 2. Le Libre-Échange : Libéraliser les flux mondiaux

Le **libre-échange** est une doctrine visant la **liberté du commerce** en laissant circuler librement les marchandises, les capitaux et les services entre les nations.

### Bénéfices pour les acteurs :

- **Pour les entreprises** : Accès à de nouvelles ressources et technologies, réalisation d'économies d'échelle grâce à l'élargissement du marché, et incitation à l'innovation pour rester compétitif.
- **Pour les consommateurs** : Baisse des prix due à la concurrence, accès à des produits plus variés, plus innovants et de meilleure qualité..

## Les outils du libre-échange :

Il repose sur la **suppression des barrières à l'entrée**, notamment par la réduction réciproque des droits de douane et des quotas, ainsi que l'harmonisation des normes réglementaires 13, 25-27.

## Limites du libre-échange :

- Menaces sur l'emploi liées aux **délocalisations** (ex: cas de l'entreprise Miele transférant sa production en Pologne).
- Pression à la baisse sur les salaires et le pouvoir d'achat par la mise en compétition des travailleurs mondiaux.
- Destruction des entreprises nationales les moins compétitives et création d'une **dépendance économique**

## 3. L'OMC et le Multilatéralisme : Réguler le commerce mondial

Le **multilatéralisme** privilégie les négociations et les accords entre au moins trois États pour instaurer des règles communes 30. L'**Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** en est le garant.

### Missions de l'OMC :

Réduire les obstacles au commerce, régler les différends entre les 164 membres (représentant 98 % du commerce mondial) et administrer les accords globaux comme le **GATT** (marchandises), l'**AGCS** (services) et l'**ADPIC** (propriété intellectuelle).

Principes fondamentaux de l'OMC :

- **Clause de la nation la plus favorisée (NPF)** : Tout avantage commercial accordé à un pays doit l'être à tous les autres membres.
- **Principe de réciprocité** : Les baisses de barrières doivent être mutuelles.
- **Traitement national** : Interdiction de favoriser les produits nationaux par rapport aux produits importés.
- **Prise de décision** : Repose sur le **consensus** et le principe "un pays, une voix".

### L'Organisme de Règlement des Différends (ORD) :

C'est le "juge" de l'OMC. Il traite les plaintes pour **concurrence déloyale** (dumping, subventions illégales). S'il constate une violation des règles, il peut imposer des compensations ou autoriser des **mesures de rétorsion**.

### Crise actuelle

Le multilatéralisme est fragilisé par des politiques unilatérales (ex: les hausses de droits de douane de Donald Trump) qui contournent les règles de l'OMC et paralysent son organe d'appel.